

SYNTHESE SEANCE 1 « PLACE ET ROLE DES CONSEILS CITOYENS DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE »		
DRDJSC BESANCON 10 participants	03/10/2019 9h-16h30	Animateurs Sandrine WATEL, Jean-Luc MICHAUD, Coline LENFANT

INTRODUCTION

PRESENTATION DE TRAJECTOIRE RESSOURCES

Centre de ressources Politique de la Ville de Bourgogne Franche-Comté, Trajectoire Ressources est une association loi 1901 dont les principales missions sont de :

- Qualifier les acteurs / bonifier les compétences (ex : cycle de qualification auprès des conseils citoyens).
- Accompagner les acteurs (ex : démarche d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville)
- Analyser et produire de la connaissance territorialisée (ex: démarche expérimentale sur l'articulation entre le social et l'urbain).
- Favoriser les rencontres et animer les réseaux (ex : animation du réseau des médiateurs sociaux).
- Capitaliser, informer, diffuser, faire de la veille et produire de la ressource (ex : enquête « Premiers temps de vie des conseils citoyens » menée en 2016).

Trajectoire Ressources travaille avec plusieurs partenaires aux niveaux national (CGET, CRPV¹) et local (Etat, SGAR, DRDJSCS, Conseil Régional, DDCS, agglomérations et communes¹), et depuis 2014, avec les habitants qui sont au cœur de la politique de la ville.

A partir du travail de terrain mené avec les différents acteurs, Trajectoire Ressources tire les enseignements de l'observation et produit de la connaissance au service d'autres acteurs, dans les différents domaines de la politique de la ville comme le développement économique, l'habitat, la laïcité, la jeunesse ou encore la participation des habitants.

PRESENTATION DU CYCLE

Dans la suite des précédents cycles animés en direction des conseils citoyens, Trajectoire Ressources propose un nouveau cycle de qualification, de septembre 2019 à juin 2020, pour accompagner les professionnels en charge de l'animation des conseils citoyens et/ou collectif d'habitants et les aider à construire ensemble l'autonomie du groupe.

Six séances thématiques sont proposées sur l'année, avec une logique de progression pédagogique, ainsi qu'une séance de clôture en fin de cycle permettant de débriefer collectivement de ce qui a été mis au travail pendant le cycle et d'en tirer les enseignements.

Nos partis-pris pédagogiques sont de « faire avec » plutôt que de « dire comment faire », d'apporter un éclairage extérieur sans donner des recettes à suivre à la lettre, de tenir compte du contexte local différent à chaque fois, et de se préoccuper de la méthode autant que des contenus (le « quoi » et le « comment »).

¹ Voir signification des acronymes en fin de document.

Quelques règles de vie du groupe valable pendant toute la durée du cycle :

- **PARTICIPATION** : tout le monde est acteur du cycle et de la séance.
- **RESPECT, BIENVEILLANCE & CONVIVIALITE** : on échange dans la bonne humeur en s'écoutant les uns les autres.
- **CREATIVITE** : Toutes les idées et propositions sont les bienvenues.
- **OUVERTURE & CURIOSITE** : le jugement et la discrimination n'ont pas leur place ici.
- **CONFIDENTIALITE & PARTAGE** : les expériences personnelles partagées restent ici. Les outils et méthodes proposées peuvent être réutilisé(e)s et partagé(e)s.

PRESENTATION DE LA SEANCE

Finalité de la séance : Aider les animateurs à mieux comprendre / saisir le rôle et la place des CC dans le contexte passé/actuel/futur de la politique de la ville.

Les objectifs de la séance :

- Actualiser ses connaissances de la politique de la ville,
- Comprendre le rôle & les missions du conseil citoyen,
- Participer au contrat de ville : prendre sa place dans une gouvernance.

RITUEL DE DEMARRAGE : FAISONS CONNAISSANCE

L'objectif d'un rituel de démarrage est de briser la glace, mettre à l'aise, faire groupe.

L'outil du « CV collectif » autour des points communs et des différences a été utilisé pour cette séance.

Consigne : Deux groupes ont été formés. L'objectif de ce rituel est d'apprendre à se connaître et de permettre à chacun de se sentir à l'aise (c'est un rituel que les animateurs des conseils citoyens peuvent mettre en place au sein de leur propre conseil citoyen). Chaque groupe devait discuter ensemble, puis réaliser un dessin représentant leurs points communs et/ou leurs différences, pour ensuite le présenter à l'autre groupe et faire deviner le contenu du CV.

Nous avons pu constater qu'ils ont mis en avant ce qui les rassemble, leurs points communs.



I/ LA POLITIQUE DE LA VILLE : Définition et actualités

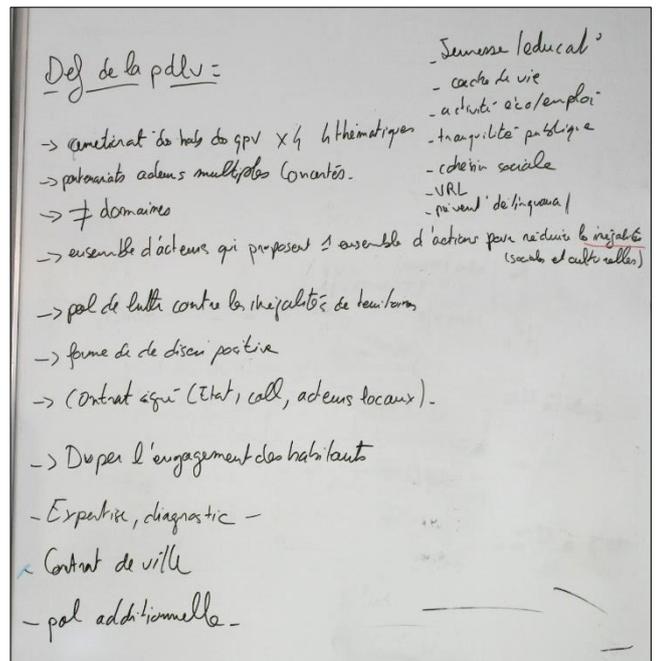
1/ 1^{er} temps collectif : une définition possible de la politique de la ville

Consigne : on pose la question suivante aux participants : « *Vous devez expliquer la politique de la ville à des habitants ou à des membres de conseils citoyens : comment la définiriez-vous le plus simplement possible ?* »

↳ Chaque participant a 5 minutes de réflexion individuelle pour réfléchir à sa propre définition, puis sur la base des propositions émises, on construit une définition collective :

Mots clés donnés par les participants à l'issue de l'exercice :

- Amélioration de la vie des habitants des quartiers prioritaires (cadre de vie, activité économique/ emploi/ tranquillité publique/ cohésion sociale/ VRL/ mouvements délinquants/ jeunesse/ éducation...);
- Partenariats acteurs multiples concertés ;
- Ensemble d'acteurs qui proposent un ensemble d'actions pour réduire les inégalités (sociales et culturelles) ;
- Politique de lutte contre les inégalités de territoires : forme de discrimination positive ;
- Duper l'engagement des citoyens ;
- Un contrat de ville signé par l'État, les collectivités et les acteurs locaux pour améliorer la vie des habitants ;
- Diagnostic préalable pour construire un projet sur mesure ;
- Politique additionnelle VS Politique de droit commun.



Définir la politique de la ville n'est pas évident et il n'existe pas de définition parfaite, car c'est une politique riche et évolutive depuis 40 ans.

Vis-à-vis des habitants, **les animateurs des conseils citoyens en sont les interprètes, c'est pourquoi il est utile d'avoir une bonne connaissance de cette politique publique**, et surtout d'adapter son discours en fonction de la personne.

Une définition proposée par Trajectoire Ressources :

Depuis 40 ans, la politique de la ville est une politique partenariale entre tous les acteurs (Etat, collectivités locales et intercommunalités, bailleurs sociaux, opérateurs publics et privés, associations, habitant(e)s) pour réduire les inégalités sociales et territoriales. Cette politique est pluri-thématiques, transversale ; elle relève d'une multitude d'acteurs et constitue un terreau d'innovation sociale.

La politique de la ville peut se résumer comme étant **une politique qui vise à réduire les écarts entre deux territoires : le « quartier » qui est le territoire-cible, et « la ville/l'agglomération » dans lesquelles il s'insère**. La politique de la ville, c'est faire plus là où les moyens classiques sont insuffisants. Elle apporte des financements complémentaires, mais s'appuie sur toutes les autres politiques. Quand tous les niveaux prennent en compte de manière spécifique les habitant(e)s des quartiers, c'est la « mobilisation du droit commun ».

Les quartiers sont définis par une géographie prioritaire. Depuis la loi de 2014, dite « Loi Lamy », l'Etat a défini des quartiers dits « prioritaires », en fonction d'un critère unique : celui du revenu de la population qui y réside ; On parle de QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville). Au niveau national, la loi Lamy concentre ainsi les aides sur 1514 quartiers les plus en difficultés (58 en Bourgogne Franche-Comté).

Un des dispositifs emblématiques de la politique de la ville est **le contrat de ville unique** conclu à l'échelle intercommunale dans la cadre d'un projet de territoire partagé. Ce dernier permet de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun (éducation, transports, santé, emploi, justice...) et de définir des actions spécifiques pour rétablir l'égalité d'accès aux services aux publics pour les quartiers prioritaires.

Les contrats de ville reposent sur **trois piliers en interaction** :

- La cohésion sociale (éducation, vivre ensemble, égalités des droits, santé, culture...).
- Le développement de l'activité économique et l'emploi.
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain (incluant notamment le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, NPNRU).

De plus, la jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations sont trois **priorités transversales** des contrats de ville.

Pour s'assurer que l'action publique réponde au mieux aux besoins des quartiers, la loi Lamy a institué **les conseils citoyens**, afin de co-construire la politique de la ville avec leurs habitant(e)s, associations et acteurs économiques.²

² Pour aller plus loin sur la loi LAMY : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-de-nouvelle-geographie-prioritaire-loi-lamy>

2/ Quelques compléments d'informations sur les dernières actualités de la politique de la ville

Des documents concernant les dernières actualités de la politique de la ville ont été distribués et expliqués lors de la séance³ :

Pacte de Dijon :

Signé par 86 grandes villes et intercommunalités, le Pacte de Dijon propose une nouvelle méthode de travail entre les collectivités locales et les services de l'État, pour adapter l'action publique à chaque territoire. Par cet engagement, les communautés et métropoles affirment leur souhait de renforcer leurs responsabilités concernant le pilotage et la mise en œuvre de la politique de la ville. L'État réaffirme quant à lui son rôle en matière de sécurité, de justice, d'éducation, de logement, d'emploi, de santé et de lien social, et s'engage à accompagner au plus près les collectivités dans la mise en œuvre de leurs prérogatives.

Circulaire du 22 janvier 2019 :

Elle décline les prérogatives de la feuille de route intitulée "mobilisation nationale pour les habitants des quartiers" annoncée lors du conseil des ministres du 18 juillet 2018. Elle prévoit la rénovation des contrats de ville (prolongés jusqu'en 2022), qui prendra la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques entre l'État et les collectivités, ajouté au contrat. Elle se traduira au niveau local par la mobilisation de l'Etat et celle de chacun des partenaires, en s'appuyant sur la logique du pacte de Dijon. Cette circulaire présente aussi les modalités de déploiement du PAQTE (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises), traduisant l'engagement des entreprises pour les quartiers.

Evaluation à mi-parcours des contrats de ville et Protocoles d'engagements renforcés et réciproques :

La révision des contrats de ville doit s'appuyer sur l'évaluation à mi-parcours et associer les conseils citoyens. Cette révision doit in fine prendre la forme d'un « protocole d'engagements renforcés et réciproques », qui sera annexé au contrat de ville, sous la forme d'un avenant au contrat initial, signé par tous les partenaires institutionnels.

Comme prévu dans le Pacte de Dijon, la révision des contrats de ville doit être régie par trois principes : une vision globale de l'action publique, une différenciation en fonction des territoires (périmètre, portage, etc), et enfin responsabilisation des acteurs et évaluation de leurs engagements réciproques.

Instruction du 30 juillet 2019 :

Elle aborde deux points importants, dans la continuité de la réunion de « la Grande équipe de la réussite républicaine » le 13 juin 2019 :

- Renforcer le soutien apporté aux associations locales par une série de mesures en faveur de l'amélioration et de la simplification de la vie associative.
- Soutenir la dynamique des conseils citoyens, les inscrire dans la durée, leur permettre d'améliorer leurs modalités d'information et bénéficier de formations accessibles, favoriser les instances de dialogue et de rencontre, et disposer d'un vrai cadre d'action.

L'objectif est donc double. Il s'agit de réaffirmer le soutien aux acteurs de proximité et de faire émerger de nouveaux liens avec des acteurs dépassant le strict cadre des quartiers, à travers la création "d'équipes territoriales" pour intervenir, autour de projets concrets, dans deux domaines : l'émancipation par l'éducation et la culture, et l'insertion professionnelle.

³ Pour aller plus loin : <http://www.cget.gouv.fr/territoires/quartiers-de-la-politique-de-la-ville>

CGET → ANCT :

En 2020, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) deviendra L'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT). Elle sera constituée par regroupement des services du CGET et deux agences existantes (L'Epareca et l'Agence du numérique).

L'action de l'ANCT ciblera en priorité « *les territoires caractérisés par des contraintes géographiques, des difficultés en matière démographique, économique, sociale, environnementale ou d'accès aux services publics* ». Elle aura pour mission « *de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements* » sur un grand nombre de sujets, dont : *l'accès aux services publics et aux soins, le logement, les mobilités, la politique de la ville, la revitalisation des centres-villes, la transition écologique, le développement économique et le numérique* ».

Le préfet de département devrait être le Délégué départemental de l'ANCT



L'animation des séquences 2 et 3 s'appuie sur le coffret de jeu « Avec Nous », développé par le Centre de Ressources Politique de la Ville du Centre-Val de Loire, « Villes au carré ».

☞ Vous pouvez retrouver ce jeu en téléchargement libre sur le site : <https://www.villesaucarre.org/jeu-avec-nous/>

II/ LES ACTEURS DU CONTRAT DE VILLE

Jeu en sous-groupe : « Qui fait quoi ? Le jeu des 8 familles du contrat de ville »

Consigne : Le jeu est composé :

- D'une part de cartes reprenant les principaux acteurs du contrat de ville (ex : délégué du préfet, bailleurs sociaux, CAF, habitants, élu(e)s de la ville, centres sociaux, conseil régional...)
- D'autre part de cartons de familles d'acteurs : initiateurs, décideurs, financeurs, coordonnateurs, concepteurs, réalisateurs, usagers, évaluateurs.

Les participants prennent les cartes une par une, les lisent et décident collectivement dans quelle famille ils placent la carte suivant leur contexte territorial.

☞ Le groupe est séparé en 2 sous-groupes. Chaque groupe a joué pendant 30 minutes. Les animateurs tournent et animent les groupes pour expliquer les consignes, aider à la compréhension et au déroulement du jeu. À la fin du temps dédié, nous échangeons sur la composition des familles avec les autres groupes : il apparaît que les réalités sont différentes selon les contextes territoriaux (ex : les signataires des contrats de ville ne sont pas les mêmes partout).



III/ LA PLACE DU CONSEIL CITOYEN

► Un rappel des caractéristiques, finalités, missions et enjeux du conseil citoyen

Si le rôle et les missions du conseil citoyen sont clairement posés dans la loi, la place de chaque conseil citoyen dépend de nombreux paramètres : contexte territorial, dynamique de groupe au sein du conseil citoyen, mobilisation citoyenne dans le quartier, soutien extérieur mis en place, etc.

Les caractéristiques du conseil citoyen :

- Une instance de participation qui s'inscrit dans la politique de la ville et dans le contrat de ville.
- Obligatoire pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville : une injonction de la loi Lamy et un paradoxe par rapport à une démarche participative ascendante ; dans chaque commune, il doit y avoir un conseil citoyen, mais dans les faits ce n'est pas toujours le cas.
- Une instance nouvelle à l'échelle de la politique de la ville, qui doit encore parfois trouver ses marques.

La finalité du conseil citoyen :

S'appuyer sur l'expertise d'usage des membres du conseil citoyen (habitants, acteurs locaux) : les citoyens vivent le quartier au quotidien, ils ont donc une expertise d'usage. Ils sont utilisateurs et bénéficiaires du quartier. Le conseil citoyen doit donc s'appuyer sur cette expertise d'usage, au service du développement de l'ensemble du quartier, et plus largement du territoire... dans une logique de co-construction et de participation aux décisions dans le cadre du contrat de ville.

Les missions du conseil citoyen :

- Recueillir l'avis, les besoins des habitants et faire le lien avec institutions publiques et acteurs locaux.
- Participer aux instances d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques dans les quartiers prioritaires de la ville (comité de pilotage, comité technique...).
- Être force de propositions, être en soutien ou mener des projets locaux pour le quartier.

Les enjeux du conseil citoyen :

- **Arriver à passer du « je » au « nous »**, à faire comprendre aux membres du conseil citoyen que chacun représente le quartier, même s'il n'a pas été élu.
- **Composer avec / veiller à l'équilibre entre les deux collègues « Habitants / Acteurs locaux » :**
 - Les habitants apportent un regard nouveau sur les projets, ils connaissent le quartier car ils le vivent, ce sont des « experts d'usage » de leur quartier (mais pas des experts de la politique de la ville ou de la méthodologie de projet).
 - Les acteurs locaux sont garants d'une vision du territoire, ils sont plus rompus à la méthodologie de projet ou aux techniques d'animation, ils peuvent faire le lien plus facilement avec les institutions.
- **Faire participer des personnes en difficulté** ou éloignées des circuits traditionnels de l'action publique.
- **Une reconnaissance et une légitimité à construire, à consolider** (vis-à-vis des pouvoirs publics, des acteurs locaux et des autres habitants du quartier), d'où la nécessité constante d'aller vers et de ne pas fonctionner en vase clos.
- **Autonomie de fonctionnement (notamment dans l'animation)** ; l'autonomie implique de la coopération, de l'échange et du partage avec l'autre : ils peuvent s'organiser et fonctionner comme ils le souhaitent, mais restent interdépendants de l'action publique.

► Jeu en sous-groupes : « Trouve ta place : quelles casquettes pour les Conseils citoyens ? ».

Le groupe est séparé en trois binômes + un trio.

Consigne : Les participants disposent de différentes carte « Casquettes » symbolisant le rôle qu'il joue en tant que conseil citoyen. Parmi toutes les cartes disponibles, ils choisissent la/les casquettes qui définissent le mieux leur conseil citoyen actuel (leur perception actuelle du conseil citoyen = gommette jaune) et leur conseil citoyen idéal (quelle vision a-t-on pour le conseil citoyen, là où vous voulez aller = gommette verte), et ce pour chaque contexte suivant :

Place du conseil citoyen dans le quartier (= lien habitants, centres sociaux, etc.)	Place du conseil citoyen dans le contrat de ville (= lien aggro / DP / participation aux instances, aux projets...) ?
Place du conseil citoyen avec les acteurs locaux (associatifs, économiques, habitat, prévention, santé, etc...) ?	Place du conseil citoyen dans la commune (= lien élus / équipes municipales / participation aux instances, aux projets...) ?

- ↪ Les participants positionnent les cartes « casquette » sur le paperboard, et les gommettes jaune ou vertes sur les cartes « casquette ».
- ↪ Une même carte casquette peut être utilisée pour plusieurs cases suivant les situations.
- ↪ Pour chaque casquette retenue, les participants expliquent pourquoi (volontairement, il n'y a pas de définition pour les cartes : chacun trouve sa propre définition derrière chaque mot).

Restitution et échange collectif : les réponses sont compilées et nous échangeons en grand groupe sur les productions émises. Ci-dessous la synthèse des échanges collectifs :



Groupe 1 : (en rouge) → Luxeuil-les-Bains

Place du conseil citoyen dans le quartier

- Depuis la création du conseil citoyen de Luxeuil, il y a beaucoup plus d'initiatives mises en place, les membres du conseil citoyens sont connus, mais aimeraient l'être davantage pour toucher toute la population.
- Il y a des choses à améliorer : souhait d'être une plus grande oreille pour répondre à l'ensemble de la population.

Place du conseil citoyen dans le contrat de ville :

- A chaque instance, espoir d'avoir deux membres du conseil citoyen. Ses membres vont pouvoir donner leur avis sur ce qu'ils vivent au quotidien.
- Rôle du médiateur : faire le lien avec le quartier.

Place du conseil citoyen dans la commune :

- Prévenir, Alerter, Contester
- Expert de la vie du quartier

Place du conseil citoyen avec autres acteurs locaux :

- Le centre social a été écarté au début pour éviter qu'il prenne la main sur les habitants.
- Les habitants sont mécontents parce que les associations ne sont pas assez investies.
- Mauvaise reconnaissance : manque d'informations sur ce qui se passe sur leur territoire.
- Manque de communication.
- Le CC pourrait être un médiateur pour expliquer ce qui se fait et va se faire dans la commune.
- Aujourd'hui : une plus grande volonté de travailler ensemble.

Groupe 2 : (en vert) → Vesoul

Place du conseil citoyen dans le quartier :

- Les conseils citoyens sont efficaces dans le quartier (rôle de grande oreille, médiateur et initiateur). Les habitants sont à l'écoute, se tiennent au courant de ce qui se dit dans les conseils citoyens.
- On laisse le choix au conseil citoyen de proposer des projets, des idées.
- Souhait que les habitants deviennent des experts de la vie de quartier, s'investissent plus.

Place du conseil citoyen dans la commune :

- Passer du rôle de contestateur à alerteur pour dire ce qui est positif et négatif dans le quartier.
- Explorer : pour faire un diagnostic du quartier qui permettra d'alerter et de devenir expert de la vie de quartier (=diagnostic en marchant).

Place du conseil citoyen avec les acteurs locaux :

- Tout se passe bien.
- Bonne dynamique, bon échange.

Place du conseil citoyen dans le contrat de ville :

- Dans l'idéale volonté de devenir porte-voix, explorateur, éclaireur.
- Trouver des solutions notamment avec projet urbain.
- L'idée est d'occuper une place plus importante : associer davantage les conseils citoyens dans les projets de la ville.

Groupe 3 (en rose) → Planoise

Place du conseil citoyen dans le quartier :

- Le diagnostic en marchant permet d'aller à la rencontre des habitants et d'explorer le quartier. Lors d'échanges avec les habitants, émergent des idées et des souhaits.
- Souhait de devenir porte-voix.
- Pouvoir faire des permanences, des actions sur chaque site. Récolter la parole des habitants pour la reporter lors de conseils citoyens ou autres événements.
- Etre plus visible pour pouvoir davantage se faire connaître et collecter la parole des habitants.

Place du conseil citoyen avec les acteurs sociaux :

- Toutes les relations sont bonnes, même avec les commerçants.

Place du conseil citoyen dans la commune :

Le conseil citoyen depuis septembre 2018, s'est structuré et est devenu indépendant.

- Sensation d'être perçu comme des contestateurs/ plaideurs. (Volonté de faire disparaître cette image peut-être en agissant sur la manière de délivrer les messages).
- Volonté de devenir éclaireur, médiateur et indépendant vis-à-vis de la démocratie participative (la parole libre).
- Sentiment que lorsqu'on leur présente des projets, ils sont déjà construits et fini. On ne consulte pas réellement les membres du conseil citoyen tout au long de la construction du projet.

Place du conseil citoyen dans le contrat de ville :

- Rôle d'évaluateur et d'alerteur.
- Médiateur aussi parce que l'on prend acte de ce qui est dit dans le conseil citoyen.

Groupe 4 (en bleu) → Héricourt

5 commissions dans le conseil citoyen :

- Sport & Bien-être
- Projet Champs-Élysées
- Salle de renforcement musculaire
- Brèves des Chenevières
- Acteurs locaux

Différentes casquettes en fonction de chaque groupe car ils ne vont pas agir de la même façon.

- Il y a des difficultés dans la dynamique de groupe.
- Il faut trouver le fil conducteur entre tous ces groupes et travailler dessus.
- Il y a des actions qui fédèrent comme la fête de quartier.



CONCLUSION : DEBRIEF DE SEANCE A CHAUD

Il est demandé aux participants de définir :

- Une pépite de la séance (ce qui m'a parqué positivement, ce que je retiens, ce qui m'a été utile...);
- Un râteau (une chose que je n'ai pas aimé, frustré, gêné, une chose qui m'a manqué...);
- Un outil avec lequel je repars dans ma besace et dont je compte me resservir avec les CC,
- Un conseil pour la suite.

↳ Les animateurs tiendront compte des remarques des participants pour l'animation des prochaines séances.



PROCHAINE SEANCE

Les prochaines séances « Accompagner un conseil citoyen sur le long terme » ont lieu **le mardi 26 novembre** pour le versant franc-comtois et **le jeudi 28 novembre** pour le versant bourguignon. **Les confirmations et modalités de la journée (lieu, horaires) vous seront envoyées par mail au plus tard une semaine avant.**

Pour la prochaine séance, il est demandé aux participants de réfléchir à la question suivante :

« En tant qu'animateur du conseil citoyen, quel rôle pensez-vous pouvoir jouer concrètement pour améliorer la place des conseils citoyens, pour passer de la réalité aux intentions ? »

Pour rappel, n'oubliez pas la Rencontre des acteurs de la politique de la ville, **le 20 novembre à Besançon**, toute la journée, au centre Nelson Mandela.

GLOSSAIRE & ANNEXES

ANCT : Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CRPV : Centre de Ressources Politique de la Ville

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DRDJSCS : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

SGAR : Secrétaire Général pour les Affaires régionales

Pour plus loin : quelques informations complémentaires :

- Boîte à outils des conseils citoyens : <https://www.cget.gouv.fr/dossiers/conseils-citoyens-boite-outils>
- Cadre de référence des conseils citoyens : <http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cadre-de-referance-conseils-citoyens.pdf>
- Circulaire du 2 février 2017 précisant la cadre de référence : http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/circulaire_du_2_fevrier_2017_relative_aux_conseils_citoyens-2.pdf
- Site conseils citoyens.fr : <https://www.conseilscitoyens.fr/>
- Enquête sur les premiers temps de vie des conseils citoyens en Bourgogne Franche-Comté : https://i-cpc.org/wp-content/uploads/2018/02/TRAJECTOIRE_RESSOURCES_RAPPORT_ENQUETE_0916.pdf
- Avis du conseil national sur la réserve des conseils citoyens en période électorale : <https://ressources-ville.org/2019/CNV%208.10.2019.%20SUR%20LA%20RESERVE%20DES%20CONSEILLERS%20CITOYENS%20-%20PERIODE%20ELECTOR...pdf>